

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 mars 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_020

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
20 + 2 pouvoirs

Date de publication : 20/03/2023

Le 17 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 mars 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, Mme DELOT, M. BILLET, Mme GRUET,
Mme ÉTIENNE, M. SERRE, Mme ROUSSEAU,
M. PERREIRA-GONCALVES, Mme COUDERT,
M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN,
M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme BIOT-FLORIMOND (pouvoir
donné à M. BIOT), M. TIRARD (pouvoir donné à
Mme SCHWENTER),

ÉTAIENT ABSENTS : M. GORNEAU, M. CAMPOS,
Mme GROENTZINGER, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme WILLEMS et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

TERRAIN DE FOOT 5

Plan de financement

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Règlement d'intervention financière de l'Agence Nationale du Sport dont notamment le plan 5 000 terrains de sport,

Vu les conditions de partenariat financier avec la Fédération Française de Football (Fond d'aide au Football Amateur) ;

Notre ville a régulièrement mis l'accent sur le développement de la pratique sportive au travers des différents équipements que nous avons réalisés ou réhabilités. Par ailleurs, nous avons veillé à ce que les enfants de notre territoire qui fréquentent nos établissements d'enseignements bénéficient des meilleures conditions de pratique sportive.

C'est dans le même esprit que nous nous sommes engagés dans un programme de construction d'un nouvel équipement dit Terrain Foot5 ainsi que des aménagements complémentaires afin de permettre aux écoles élémentaires Pommier Janson et Pézenec de pouvoir développer de nouvelles activités sportives.

Eu égard à l'évolution des modes de financement propres à ce genre d'équipement, il est nécessaire de revoir le plan de financement de la manière suivante :

Pour le Terrain Foot 5

Financeurs	Montant HT	Taux
ANS volet national	47 366,40 €	48,98%
Fédération Football	30 000,00 €	31,02%
Commune	19 341,60 €	20,00%
Total	96 708,00 €	100,00%

Pour les équipements complémentaires – Espace Work Out

Financeurs	Montant HT	Taux
ANS volet régional	19 320,40 €	80,00%
Commune	4 830,10 €	20,00%
Total	24 150,50 €	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les plans de financement ci-dessus présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 20 mars 2023

Le Maire, Yves DELOT,